

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

5 avril 2022

Date d'affichage :

14 avril 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le **11 avril** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLETT, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n°28), LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mr Jean-Pierre BOISSET, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Michèle GRENET*

Mr Charles BRAULT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Véronique LYON*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à *Pierre DESMARETS, absente jusqu'à la question n°27*

Mr Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Jean-Louis RAYNAUD*

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Boris BOUCHET*

Mr Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Christine PIRES-BEAUNE*

Mr Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Rémy BALLETT*

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

Accusé de réception en préfecture
063-216303006-20220411-DELIB220402-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022**

QUESTION N° 2

OBJET : Budget Principal : décision modificative n° 1

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 31 mars 2022**

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Il s'agit de la 1^{ère} décision modificative (DM) de l'année relative au budget principal.

Cette DM est l'occasion de faire plusieurs correctifs sur le budget 2022.

Côté section d'investissement, il est nécessaire d'augmenter le chapitre 204 et ainsi la ligne « fonds de concours » versée à Riom Limagne et Volcans (RLV) pour 175 000 €, portant ainsi la ligne à 250 000 €. En effet, au moment de l'élaboration du budget prévisionnel 2022, le montant des fonds de concours à RLV n'était pas encore connu.

Cette dépense supplémentaire sera financée au travers de deux recettes supplémentaires : le 1^{er} acompte de la SAS Vinca pour la participation réseaux et voirie PUP Près du Moulin est intégré au budget pour 74 000 €. En parallèle, l'emprunt d'équilibre est augmenté du delta soit 101 000 €. Pour rappel, l'inscription d'un emprunt d'équilibre ne suppose pas nécessairement qu'il sera souscrit à cette hauteur. Il sera nécessaire de faire un arbitrage selon l'avancement des projets, les capacités de la collectivité et le niveau de trésorerie en cours d'année.

D'autre part, en ce qui concerne la RD2029, il est nécessaire d'augmenter la ligne de 220 000 €. En effet, les révisions de prix (100 000 €) et les avenants (30 000 €) et les missions annexes n'ont pas été inclus lors de l'élaboration du Budget prévisionnel. A cela, il est nécessaire de rajouter une part de provisions pour raisons calendaires, puisque cette ligne fait l'objet d'un chapitre à part entière, et en ce sens ne peut pas bénéficier de la fongibilité des crédits.

Ces sommes sont financées via le désabondement du chapitre « dépenses exceptionnelles » à hauteur de 150 000 €, ainsi que la ligne « toitures Brossolette » à hauteur de 70 000 € puisque les marchés ont été attribués pour des montants moins élevés que l'estimation.

COMMUNE DE RIOM

La section d'investissement s'équilibre à 175 000 €.

DM1 BP 2022					
INVESTISSEMENT					
Article	Chapitre	Opération	LC	Libellé	Montant
20	020		10703	Dépenses imprévues	-150 000 €
2313	23	19003	31552	Travaux toitures Pierre Brossolette	-70 000 €
2315	23	19010	30479	Travaux départementale 2029	220 000 €
2041512	204		21137	Fonds de concours Eaux pluviales RLV	175 000,00 €
TOTAL DEPENSES					175 000,00 €
1346	13		33653	Participation pour réseaux et voiries	74 000,00 €
1641	16		10530	Emprunt d'équilibre	101 000,00 €
TOTAL RECETTES					175 000,00 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- **Approuver les modifications budgétaires décrites ci-dessus relatives au budget principal.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 avril 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL